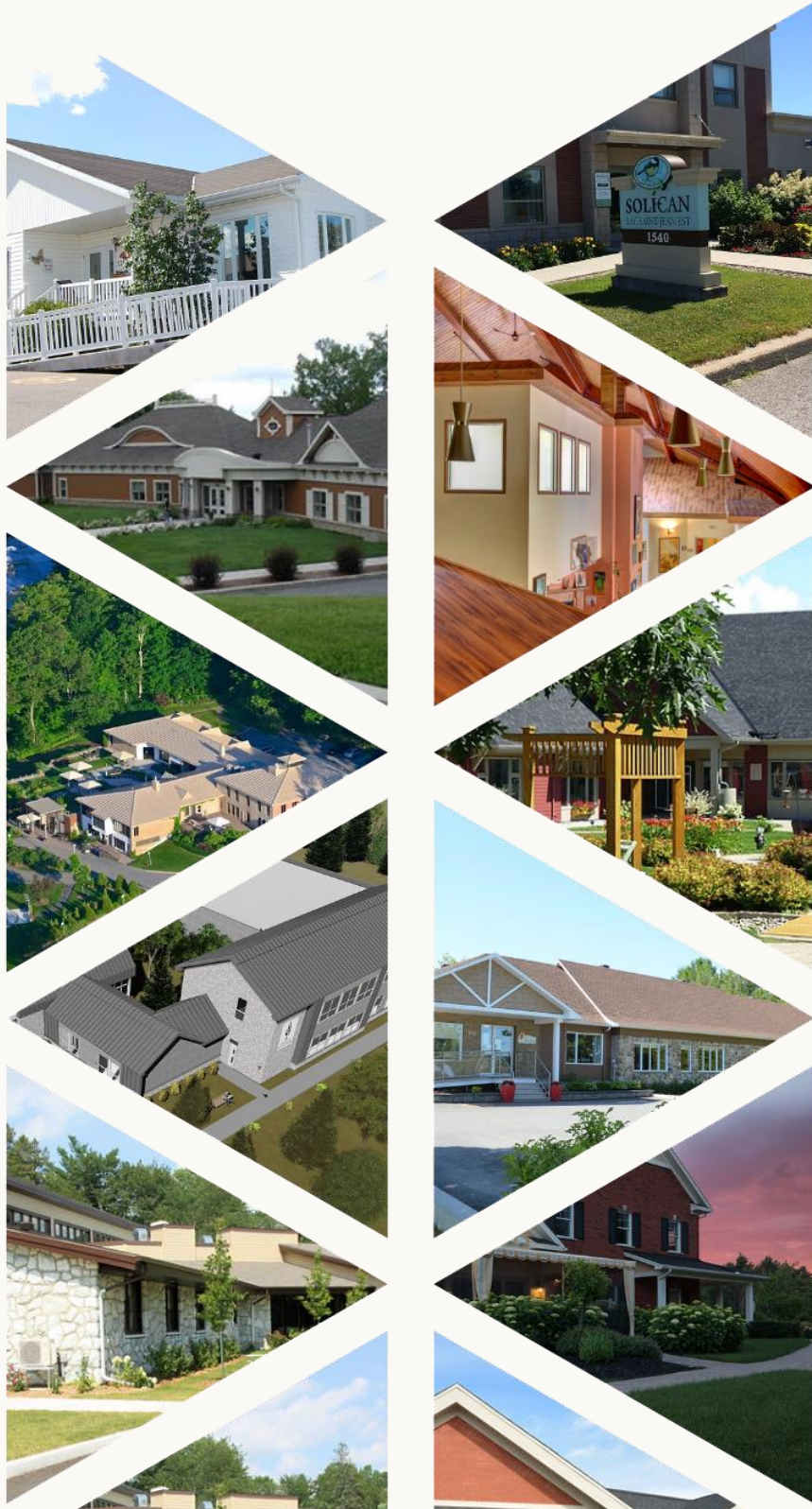
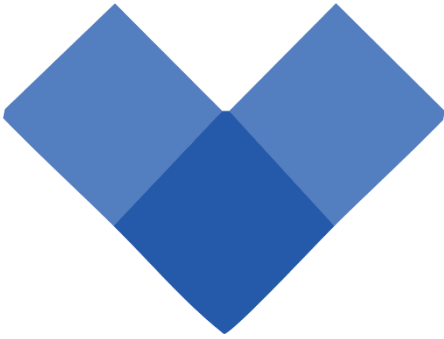




Alliance des maisons
de soins palliatifs
du Québec

Mémoire prébudgétaire 2025





L'Alliance des maisons de soins palliatifs du Québec est heureuse de pouvoir participer aux consultations prébudgétaires 2025-2026 du gouvernement du Québec. Nous espérons que cette démarche vous aidera à mieux saisir les besoins urgents des membres de l'AMSPQ. L'accès à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité est un enjeu important dans notre système de santé.

L'actualisation du financement public des maisons de soins palliatifs est fondamentale pour assurer la pérennité des soins et des services offerts. L'Alliance contribue au développement et à l'amélioration de l'accès à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité pour tous les Québécois dans les maisons membres. Chaque année, ces dernières reçoivent plus de 6500 demandes d'admission.



Qui sommes-nous ?

L'AMSPQ représente et soutient à travers la province 38 maisons de soins palliatifs, dont deux sont pédiatriques, et cinq qui sont en projet de développement. Ces maisons offrent annuellement des soins et des services à près de 5500 patients dans un milieu de vie chaleureux et empreint de dignité, où les patients et leurs proches reçoivent des soins spécialisés et un accompagnement personnalisé, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, sans aucuns frais.

Nos membres sont des acteurs essentiels dans le continuum de soins offert aux Québécois et jouent un rôle de plus en plus crucial dans le système de la santé en contribuant à soulager la pression sur les hôpitaux et à offrir une solution humaine et digne aux soins en milieu institutionnel. Grâce à leur modèle d'organisation unique, les maisons de soins palliatifs représentent un avantage économique important pour le système de santé. De plus, nous sommes fiers de constater que les maisons membres de l'AMSPQ obtiennent un taux de satisfaction global de 92 %.

État de la situation dans le réseau

Il est reconnu que les membres de l'AMSPQ permettent de désengorger une partie du réseau de la santé et offrent des économies substantielles à l'État tout en offrant des soins et des services spécialisés sans frais à la population québécoise.

Les services offerts par nos membres sont de plus en plus essentiels dans le Québec d'aujourd'hui. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur leurs 351 lits dédiés disponibles afin d'accueillir les personnes en fin de vie. Le vieillissement de la population et la prévalence accrue de maladies graves, chroniques et incurables augmentent le nombre de personnes nécessitant des soins palliatifs et de fin de vie, et cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années.

Actuellement, le financement des maisons de soins palliatifs demeure précaire et insuffisant pour répondre à la demande croissante. Au Québec, à titre d'exemple, environ 70 % des adultes décèdent des suites d'une maladie chronique les rendant susceptibles de bénéficier des services offerts dans les maisons de soins palliatifs. Malheureusement, toutes ces personnes ne reçoivent pas les soins palliatifs et de fin de vie auxquels ils ont droit.

Les maisons membres de l'AMSPQ peuvent compter sur des équipes de spécialistes dévoués alliant toutes les expertises clés en matière de soins palliatifs et de fin de vie, qu'il s'agisse de soins médicaux, de gestion de la douleur, ou encore d'accompagnement psychologique et spirituel. S'ajoute à ces experts une armée de bénévoles dont la

contribution, année après année, rend possible la réalisation de leur mission, réduit leurs frais d'exploitation, et surtout, humanise les soins.

Les Québécois donnent 360 000 heures de bénévolat et 35 millions en dons annuellement aux maisons membres de l'AMSPQ. L'apport inestimable de ces bénévoles ainsi que les contributions des généreux donateurs font de nos maisons de soins palliatifs un maillon extrêmement performant dans notre chaîne de soins. Il est inconcevable, voire inimaginable, que la population québécoise soit appelée à en faire davantage pour soutenir bénévolement et financièrement nos maisons.

Problématique actuelle

Le financement actuel des maisons de soins palliatifs est une combinaison de financement public et privé. Nous constatons les efforts faits par le gouvernement dans le développement des soins à domicile et nous nous en réjouissons. Cependant, le sous-financement chronique des maisons de soins palliatifs précarise leur capacité à réaliser leur mission et à répondre aux besoins croissants de la population, rendant ainsi vulnérable tout le continuum de soins offerts aux Québécois. D'ailleurs, au Québec, elles reçoivent moins de financement public que celles en Ontario.

Actuellement, la part du financement public reçu par les maisons de soins palliatifs ne couvre pas l'ensemble des frais directs liés aux soins aux patients. En effet, les maisons de soins palliatifs du Québec reçoivent un financement de 112 634 \$ par lit, par année, alors qu'un lit coûte en moyenne annuellement 261 015 \$, dont 154 839 \$ en frais directs aux patients. L'écart doit être comblé par la philanthropie, mais la capacité des maisons à trouver du financement privé a ses limites.

Ce manque de reconnaissance de leur rôle essentiel dans le réseau de la santé contribue à cette problématique. À titre d'exemple, le taux horaire offert aux professionnels en maison de soins palliatifs est inférieur à celui offert aux professionnels du réseau de la santé. En conséquence, nos maisons membres doivent constamment se battre pour recruter du personnel soignant, ce qui détourne des ressources précieuses de leur mission première : offrir des soins et des services de qualité aux personnes en fin de vie et à leurs proches afin qu'ils puissent profiter d'une qualité de vie jusqu'à la toute fin.

Sans un investissement significatif et récurrent de la part du gouvernement, nos maisons membres risquent de ne plus pouvoir accueillir les personnes malades et leurs proches sans frais, ce qui compromet l'accès à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité à tous les Québécois. Il est essentiel que nous rehaussions leur financement actuel pour assurer la pérennité des soins et des services qui y sont offerts.

Notre demande

L'AMSPQ demande au gouvernement du Québec de rehausser le financement des maisons de façon à couvrir l'ensemble des frais directs aux patients et d'y d'inclure :

- L'égalité salariale avec les professionnels du réseau de la santé ;
- Les frais pour les services alimentaires ;
- Un financement annuel en fonction du nombre de lits :
 - Maison de soins palliatifs de 6 lits et moins : 177 201 \$ par lit
 - Maison de soins palliatifs de 7 lits et plus : 166 799 \$ par lit
- Une indexation de 2,6 % au 1^{er} avril 2025 pour la part du financement liée aux frais directs salariaux, conformément aux conventions collectives en vigueur ;
- Une indexation de 2 % par année pour la part du financement liée aux frais de fonctionnement non salariaux.

Ce rehaussement permettra :

- d'assurer la pérennité des maisons de soins palliatifs existantes et de soutenir le développement de nouvelles maisons pour répondre à la demande croissante ;
- d'améliorer les conditions de travail du personnel en poste ;
- d'attirer et de retenir les professionnels qualifiés et ;
- de continuer d'offrir des soins palliatifs de qualité et accessibles à tous les Québécois, peu importe leur lieu de résidence, et ce, sans frais.

L'accès à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité est un droit. Nous vous demandons d'appuyer notre demande dans le prochain budget et de reconnaître, par le fait même, la contribution des membres de l'AMSPQ et leur rôle clé au sein notre système de santé.